



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E11585

VALABLE JUSQU'AU 20/06/2025

ÉDITÉ LE 23/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1993
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 01/01/2000
150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 200B01078

Siret : 390 826 345 00014

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 3050240

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000006877237704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000006877237704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : BAUGE

21 ROUTE DES CLOSEAUX
ROMAGNY
50140 ROMAGNY FONTENAY

Téléphone : 02 33 59 02 74
Portable :

Fax : 02 33 59 34 91

Site Internet : www.bauge-menuiserie.fr
E-mail : contact@sasbauge.fr

Responsabilité légale :
GUYARD SERGE PRÉSIDENT / BAUGE FABIENNE VERONIQUE CLAIRE
DIRECTRICE GENERALE

Effectif moyen : 15 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	20/10/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	04/06/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	04/07/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Menuisier, Plâtrier / Plaquiste)	03/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	04/07/2024
o Isolation des combles perdus	24/06/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
1109 BOULEVARD CHARLES CROS
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.